

Réponse du Conseil administratif à:

- **la motion du 23 juin 2015 de M^{mes} et MM. Olivier Baud, Tobias Schnebli, Stéphane Guex, Brigitte Studer, Maria Pérez, Gloria Castro, Vera Figurek, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek et Pierre Gauthier: «Pour une diffusion et une retransmission des débats du Conseil municipal efficaces» (M-1189).**
- **la motion du 14 mars 2016 de M^{mes} et MM. Stéphane Guex, Gloria Castro, Hélène Ecuyer, Pierre Gauthier, Vera Figurek, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Brigitte Studer: «Visualisons les interventions et les débats du Conseil municipal» (M-1217).**

TEXTE DE LA MOTION M-1189

Exposé des motifs

Actuellement, la diffusion en direct des débats du Conseil municipal sur le site internet de la Ville est loin d'être suffisante. L'utilisation des archives vidéo pour visionner les séances en différé se révèle également ardue.

Considérant que:

- une bonne partie de la population – et pas seulement les habitantes et habitants de la Ville de Genève – suit les débats du Conseil municipal par le biais d'internet;
- le visionnement en streaming ne permet pas de savoir le nom de l'orateur ou de l'oratrice, ni de disposer de la référence de l'objet qui est débattu;
- les archives vidéo sont mises en ligne tardivement;
- les vidéos mises en ligne fonctionnent mal, s'arrêtent fréquemment, doivent être fermées et ouvertes à nouveau pour tenter d'arriver au bout de la séquence;
- la difficulté à retrouver un débat sur un objet spécifique dans une archive est rédhibitoire à cause de l'absence totale de repères;
- les débats du Grand Conseil bénéficient d'un système de diffusion en direct fluide, agréable à regarder, avec notamment l'inscription sur la page du site du nom de l'intervenant ou de l'intervenante et le lien pour télécharger l'objet débattu;
- le visionnement des débats du Grand conseil en différé est fort aisé et agréable à utiliser grâce aux références inscrites et à la chronique des débats,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les dispositions nécessaires afin que les débats du Conseil municipal puissent rapidement bénéficier de conditions de diffusion et de retransmission d'une qualité analogue à

celles réservées au Grand Conseil, et afin que la diffusion des séances du Conseil municipal ne soit pas coupée avant la fin de ces dernières.

TEXTE DE LA MOTION M-1217

Considérant que:

- le Conseil municipal siège dans la salle du Grand Conseil;
- le Grand Conseil dispose d'une diffusion directe en ligne indiquant en temps réel l'objet en discussion, le nom et l'appartenance politique de chaque intervenant au moment de sa prise de parole;
- le procédé technique permettant ces informations en direct est déjà opérationnel;
- chaque citoyen prenant en cours la diffusion des travaux du Conseil municipal est en droit de savoir immédiatement quel est l'objet en discussion et qui est l'orateur,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire mettre à la disposition du Service du secrétariat du Conseil municipal et du public des moyens technologiques identiques à ceux du Grand Conseil, et afin que la diffusion des séances du Conseil municipal ne soit pas coupée avant la fin de ces dernières.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces deux motions ont été adoptées le 4 décembre 2019.

Le Conseil administratif a retardé sa réponse à ces deux motions en raison des retards pris dans le calendrier des travaux prévus à la Salle de l'Hôtel de Ville. La livraison prévue pour janvier 2021 a été repoussée en raison des questions sanitaires, mais également de retards du chantier.

Ainsi, aussi bien les enjeux de rediffusion que d'interprétation en langue des signes des séances du retour du Conseil municipal dans la salle de la Vieille-Ville, dont il a un droit de jouissance.

Par ailleurs, la nouvelle cheffe du Service du Conseil municipal (SCM) étant entrée en fonctions début 2021, elle pourra dès lors compter sur le soutien de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) pour évaluer les besoins et coûts de mise en œuvre des invites des motions susmentionnées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan